VILLE DE
Rochefort
Direction Enfance Jeunesse

Charte de la Pause Méridienne

SEPTEMBRE 2013

7
8
6
4
5
3
2
1

Pause Méridienne

Pause Méridienne

Le Mot des Enfants

A la question "Que pourrait-on faire pour qu'il y ait moins de bruit dans le restaurant scolaire ? "

Voici quelques propositions des enfants….

"Faire débarrasser toutes les tables aux enfants trop bruyants"

"Musique calme" "Détecteur de décibel"

"Quand il y a trop de bruit les adultes lèvent la main"

"Avoir un vrai self avec plusieurs choix"

"Les enfants peuvent donner leur avis sur les menus"

"Appuyer sur une sonnette"

"Du jus de fruits, du ketchup, de la moutarde"

"Avoir un cuisinier" "Changer la décoration"

"Agrandir les tables" "Se mettre des bouchons"

"Des bols pour le potage" "Avoir le choix pour les entrées" "Manger des pâtes"

"Chuchoter à table et lever le doigt pour demander quelque chose"

"Que les punitions ne soient pas collectives"

"Eteindre et rallumer la lumière"

"Boire autre chose que de l'eau"

"Que tout le monde soit un peu plus sage"

"Ne plus manger de choux de Bruxelles"

"Punir avec une sanction"

Pause Méridienne

⇨ **Des objectifs éducatifs aux objectifs pédagogiques P.1 à 4**

⇨ **Le fonctionnement : P.5**

- ➢ **Le règlement intérieur P.6**
- ➢ **Les règles de vie P.7**
- ➢ **La coordination pédagogique et technique P.8**

⇨ **L'organisation des services :**

- ➢ **Restauration maternelle et élémentaire P.9 à 10**
- ➢ **Les moyens humains P.11 à 14**
- ➢ **Les moyens matériels P.15**

⇨ **Communication :**

- ➢ **Coordination P.16**
- ➢ **Formation P.17**

⇨ **Remerciements P.18**

Pause Méridienne

Les objectifs éducatifs

Entre le temps passé en classe et celui passé en famille, l'organisation du temps libre constitue un enjeu essentiel pour enrichir la vie de l'enfant. Il doit stimuler son développement en lui offrant un champ d'expérimentation de ses connaissances et une expérience de la vie collective.

L'accompagnement par des professionnels attentifs, qualifiés et bienveillants est indispensable pour permettre aux enfants de s'épanouir dans de bonnes conditions.

Les objectifs fixés dans le projet éducatif définissent les axes de travail pour toute l'équipe :

- Respecter les rythmes de vie des enfants en tenant compte de la spécificité de ce moment dans l'organisation de la journée scolaire.
- Développer l'éducation à la santé.
- Faire des temps de repas et d'interclasse des moments éducatifs.

Pause Méridienne

Des objectifs éducatifs aux objectifs pédagogiques

Toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques sont dotées d'un service de restauration, comprenant l'interclasse et le déjeuner.

Pour répondre à la demande des familles et aux effectifs importants d'enfants accueillis, un double service de restauration est mis en place.

Pour permettre à un plus grand nombre d'enfants de bénéficier du service restauration, il a été mis en place, en 2008, un système de contrat sur un ou deux jours de la semaine.

Ce n'est pas moins d'une centaine de personnes, coordonnée par la Direction de l'Enfance, qui participe à l'encadrement des enfants : ATSEM, agents de service, animateurs, responsables de cuisine.

La prise en charge des enfants :

Elle est assurée de 12h00 à 14h00 par une équipe pluridisciplinaire. Le temps de la pause méridienne comprend le repas et une pause récréative.

Des espaces de l'école sont ouverts aux enfants : gymnase, salle de jeux, bibliothèque, accueil périscolaire.

Pause Méridienne

Des objectifs éducatifs aux objectifs pédagogiques

RESPECTER LES RYTHMES DE VIE DES ENFANTS

Le service du repas doit s'adapter autant que possible aux rythmes et besoins de l'enfant, et non l'inverse. Il faut aussi savoir adapter les consignes en fonction des enfants, pouvoir laisser une certaine marge de liberté et ménager des moments de calme et de sieste.

DEVELOPPER L'EDUCATION A LA SANTE

La mission est de distribuer à l'enfant un repas équilibré dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. Le rôle pédagogique du personnel est donc d'expliquer, stimuler, montrer, aider l'enfant et lui permettre d'être responsable.

FAIRE DES TEMPS DE REPAS ET D'INTERCLASSE, DES MOMENTS EDUCATIFS

Permettre à l'enfant d'acquérir dans une bonne ambiance, les notions :

- d'Autonomie
- de Responsabilisation
- de Socialisation.

Encourager l'enfant et valoriser ses progrès et ses actions positives, c'est l'AIDER à grandir.

Pause Méridienne

Des objectifs éducatifs aux objectifs pédagogiques

Du côté des Adultes :
On laisse le temps à l'enfant de manger.

Du côté des Enfants :
Prends le temps de manger avec tes amis !

Pour les plus jeunes, un temps de sieste ou de calme. Pour les plus grands, un temps libre avec le choix de participer aux activités.

Tu peux participer ou non aux activités proposées: bibliothèque, jeux collectifs, jeux libres…

Le rôle de l'adulte est de montrer à l'enfant comment acquérir plus d'autonomie pendant le repas. Il est là pour accompagner l'enfant dans ses apprentissages.

Tu vas connaître différents goûts, certains que tu connais et d'autres pas, n'aies pas peur de goûter !!

Plusieurs fois dans l'année, il y a des animations spécifiques : semaine du goût, des fruits et légumes, repas à thèmes…

Les adultes sont là pour veiller à une bonne ambiance et répondre à tes questions.

Mise en place d'un mini-self :
Les adultes autorisent les enfants à se lever pour l'eau, le pain et pour débarrasser les plateaux.

Le mini self est pour toi l'occasion d'apprendre à « faire seul » : une fois dans la salle de restauration, tu prends ton plateau, tes couverts, ton entrée et tu vas t'installer autour d'une table.

Laisser jouer, faire respecter les règles de vie, c'est aussi apprendre à vivre ENSEMBLE.

C'est un temps libre pour toi, tu dois toujours respecter tes amis, le matériel et les consignes des adultes.

Pause Méridienne

Le fonctionnement

L'encadrement

En l'absence de réglementation, la ville s'engage à respecter un taux moyen d'encadrement : 1 adulte pour 10 enfants en maternelle
1 adulte pour 14 enfants en élémentaire.

L'enfant doit trouver face à lui une équipe éducative cohérente ; ce qui nécessite des temps de formation, un suivi pédagogique, du dialogue, de la concertation et une évaluation au sein de chaque équipe.

Confort acoustique *:*

Le restaurant scolaire est un espace bruyant (étude sonométrique avec la médecine du travail en 2005) ; la ville de Rochefort porte une attention particulière à l'atténuation du bruit par le choix des aménagements, des matériaux adaptés (tables, claustras, sol…) et leur renouvellement régulier.

Commission et réunions :

La **commission des menus** se réunit chaque trimestre. Elle est composée de :
L'Elu chargé des Affaires Scolaires, des représentants de la direction de l'enfance et des restaurants scolaires, des parents d'élèves et des directeurs d'écoles, du Directeur et de la diététicienne de la cuisine centrale. La diététicienne conçoit et présente les menus, la commission participe et valide les propositions.

Des **réunions d'équipe** se tiennent sur chaque site tous les trimestres, elles permettent d'échanger sur les différents modes d'organisation et d'aborder des thèmes plus spécifiques sur le rôle éducatif.

Une **réunion annuelle de présentation et d'échange avec les partenaires,** représentants des parents d'élèves, du personnel, des animateurs, de l'Education Nationale et de la Ville.

Pause Méridienne

Le fonctionnement - le règlement intérieur

Le règlement intérieur est un document officiel, validé par le Conseil Municipal.
Il définit les règles de fonctionnement du service, fixe les modalités d'inscription, les conditions d'accueil, ainsi que les éventuels sanctions. Il est remis à chaque enfant lors de son inscription, ou en début d'année sur l'école.

L'article 3 du règlement définit les sanctions. Elles sont appliquées en dernier recours, c'est-à-dire lorsque les avertissements verbaux restent sans effet.

Une fiche de liaison notifie les incivilités ou problèmes de comportement. Elle est validée par la responsable du restaurant Scolaire, le directeur de l'école et la direction de l'enfance.

1/ **1er avertissement :** courrier d'information aux parents par la Direction de l'Enfance.

2/ **2ème avertissement :** courrier et convocation des parents par la Direction de l'Enfance et/ou entretien éventuel avec le directeur de école.

3/ **Exclusion temporaire** de 1 à 4 jours, signée par l'adjoint au Maire, chargé des Affaires Scolaires et de l'Enfance.

4/ **Exclusion définitive du restaurant scolaire.**

Toutefois, en cas de fait particulièrement grave, l'exclusion directe par l'élu pourra être retenue en accord avec le directeur de l'école, et sans passer par les étapes d'avertissement citées ci-dessus.

Pause Méridienne

Le fonctionnement - Les règles de vie

Elles sont établies en concertation avec les enfants, les animateurs et les agents de service. Elles permettent de poser le cadre pour un bon fonctionnement harmonieux de la vie collective.

Ces dernières sont affichées dans les salles de restauration et signées par les enfants ; elles servent à donner des repères clairs tout au long de l'année.

L'adulte doit favoriser l'apprentissage des droits, des devoirs de chacun dans le respect mutuel et doit être exemplaire.

Le règlement et la présente charte s'inscrivent en cohérence avec les règlements intérieurs des écoles et préviennent les manquements potentiels aux règles de vie en prévoyant les sanctions correspondantes.

<u>Toute punition doit respecter les principes fondamentaux suivants et doit être :</u>

* Adaptée à la faute commise ou problème de comportement.

* Limitée dans le temps et l'espace (pas trop longue et immédiate).

* Juste, équitable et cohérente vis-à-vis des autres enfants (pour la même faute, la même punition).

* Mise en œuvre par l'adulte qui a la charge de l'enfant au moment de la faute, pour renforcer l'autorité du personnel. Pour autant, la solidarité de l'équipe et l'appui des enseignants sont indispensables.

Pause Méridienne

La coordination pédagogique et technique

La coordination entre agents et animateurs est une préoccupation quotidienne afin de garantir au sein de chaque école la cohérence pédagogique.

Elle se décline en deux volets :

⇨ ***La coordination pédagogique :***

La coordinatrice veille au fonctionnement des différentes équipes et à la mise en place d'actions pédagogiques auprès des enfants. Elle assure un suivi quotidien afin de renforcer la qualité de ce temps :

- veille éducative quotidienne : l'organisation, la communication, l'écoute des enfants,
- élaboration des projets,
- réunions trimestrielles par équipe,
- relation avec les partenaires,
- commandes et suivis des achats du matériel pédagogique.

⇨ ***La coordination technique*** :

Le responsable des restaurants scolaires assure la bonne répartition des repas sur chaque site et gère :

- l'approvisionnement,
- le contrôle quantité et qualité,
- le respect des règles d'hygiène,
- le suivi des achats matériel, mobilier,
- les actions de formation et prévention,
- la mise en place d'animations.

Pause Méridienne

Organisation des services / restauration maternelle et élémentaire

EN ECOLES MATERNELLES

Petite section : ***1er service***

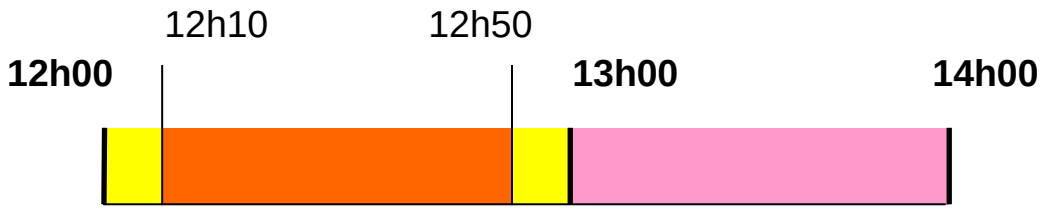

Moyenne et Grande Section : ***2e service***

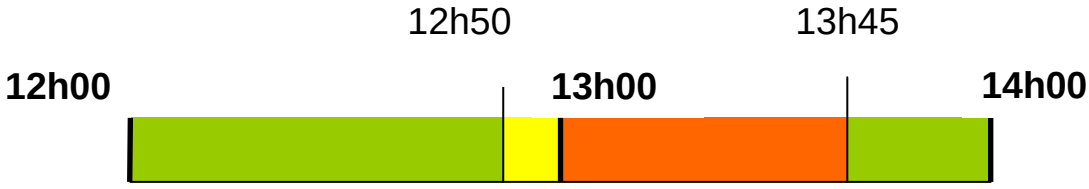

Toilette / lavage des mains	Repas	Sieste	Activités récréatives (libres ou organisées)

Contrôle des effectifs au sein de la classe

Pause Méridienne

Organisation des services / restauration maternelle et élémentaire

EN ECOLES ELEMENTAIRES

Restaurants élémentaires avec 2 services en mini-self

1er service

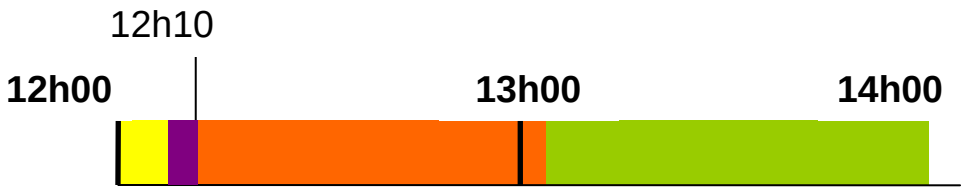

L'accès au restaurant se fait selon l'ordre de roulement par classe pré-établi par les équipes.

2e service

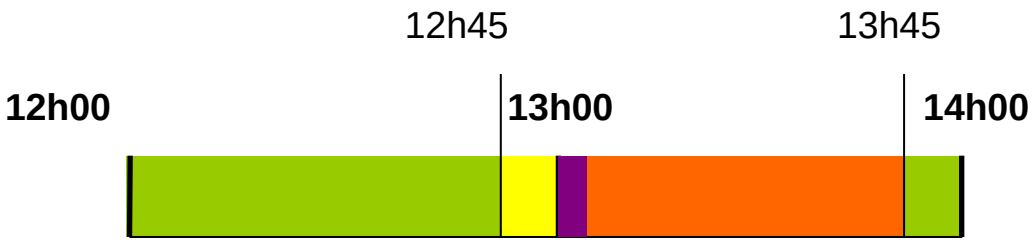

Les enfants sortent du restaurant après avoir débarrassé leur plateau, c'est une sortie échelonnée, table par table.

Toilette / lavage des mains	Repas	Contrôle des effectifs	Activités récréatives (libres ou organisées)

Pause Méridienne

Organisation des services / les moyens humains

"Accompagner et être à l'écoute de l'enfant" doit être l'objectif général de toute personne chargée de l'encadrement des enfants durant l'interclasse.
Pour cela, chaque enfant doit trouver, durant ce moment, des réponses adaptées à ses besoins.

Pour chaque restaurant scolaire, une responsable assure la remise en température des repas préparés par la Cuisine Centrale, elle est aussi chargée de la gestion des effectifs.

Toutes les équipes présentes sur le temps de la pause méridienne garantissent la sécurité physique des enfants et assurent les missions d'encadrement. Elles doivent entretenir une bonne organisation et assurer la cohérence de leurs actions jour après jour.

L'équipe en maternelle :
L'encadrement et la surveillance maternelle sont effectués par une équipe de 2 à 5 ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) et 1 responsable de cuisine.

La charte des ATSEM rappelle leurs missions sur le temps de restauration scolaire (Ch. 3.2) :

> "Le repas fait partie de la journée. C'est un moment favorable à l'éducation au développement des apprentissages. L'ATSEM, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe éducative, doit chercher à améliorer la qualité des relations entre les personnes (veiller à une ambiance détendue et sereine), à développer l'autonomie de l'enfant en le responsabilisant et à favoriser l'éducation au goût.
> L'ATSEM doit se faire respecter des enfants en les respectant également, l'attitude de l'adulte sert d'exemple pour les enfants. Il faut donc veiller à être calme et détendu pour favoriser le plaisir d'être à table et de partager."

Pause Méridienne

Organisation des services / les moyens humains

L'équipe en élémentaire assure la surveillance en faisant respecter les règles de vie, en veillant à la sécurité physique des enfants, elle ***est constituée :***

- 1 responsable de cuisine
- 2 à 5 personnes de service selon le nombre d'enfants
- 1 responsable de la bibliothèque
- 1 à 2 animateurs ou éducateur sportif

Cette équipe doit faire preuve de qualités humaines pour favoriser le contact avec les enfants (écoute, respect…), de dynamisme, de bon sens et d'esprit d'initiative.
Le rôle éducatif est d'expliquer, stimuler, montrer, aider…mais aussi laisser faire pour que l'enfant apprenne de lui-même et soit valorisé dans ses apprentissages,

L'encadrement et la surveillance élémentaire sont effectués par des Agents de la Ville et des animateurs.

Dans le cadre du Projet Educatif Local, il est proposé par convention entre la Ville et des structures associatives, une mise à disposition d'animateurs pendant l'interclasse de midi dans les écoles élémentaires.
L'animateur d'interclasse accompagne l'enfant et apporte son soutien éducatif à l'équipe.

Pause Méridienne

Organisation des services / les moyens humains

Chaque personne membre de l'équipe a différents rôles :

- **Rôle d'accueil :**

Accueillir un enfant signifie tout mettre en œuvre pour le recevoir dans de bonnes conditions.
L'équipe doit faire preuve de qualités humaines pour favoriser le contact avec les enfants, et doit savoir se rendre disponible pour une bonne prise en charge.
L'adulte est une personne référente pour l'enfant, il doit avoir une tenue et un comportement adaptés et montrer l'exemple.
L'équipe doit faire preuve de dynamisme, de bon sens et d'esprit d'initiative.

- **Rôle d'éducateur :**

Participer à l'éducation des enfants en les accompagnant dans l'apprentissage de la vie en collectivité et en favorisant la socialisation, la responsabilisation, la prise d'autonomie, le respect des règles et la tolérance.

Le rôle éducatif de tout le personnel est donc d'expliquer et de stimuler. L'adulte contribue à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que l'enfant apprenne à :

- Devenir autonome en le valorisant dans ses apprentissages, lors du service des plats et de la consommation des aliments.
- Vivre avec les autres : le choix des places est libre, mais il est validé par l'adulte. Le partage des plats, l'entraide. La maîtrise du comportement à table (niveau sonore, agitation, jeux..). Le respect des autres enfants et des adultes encadrant l'interclasse (politesse, courtoisie, tolérance).
- Bien s'alimenter en prenant le temps de déjeuner (45 minutes de repas).
- Respecter les règles d'hygiène par le lavage des mains, l'utilisation de la serviette (papier ou tissu).

➢ Rôle de surveillant :

Surveiller, c'est observer attentivement pour contrôler et maîtriser le groupe et garantir la sécurité physique de chaque enfant.

Pour cela il convient de :

- Contrôler la présence des enfants,
- Faire respecter les règles de vie,
- Etre vigilant et attentif pour éviter les accidents,
- Apporter les soins nécessaires, faire appel aux secours si nécessaire,
- Veiller à utiliser tous les espaces disponibles,
- Eviter tout regroupement d'adultes pour mieux assurer la surveillance et la sécurité.

➢ Rôle d'animateur :

Animer c'est favoriser une ambiance de détente, c'est donner vie aux espaces où se déroule l'interclasse. C'est aussi impulser une dynamique, en proposant par exemple des animations pendant le repas, en mettant en place des activités, des jeux avant ou après le repas.

Les animations doivent :

- tenir compte des différents besoins des enfants,
- respecter leur choix : participation non obligatoire,
- être en jeux libres ou encadrés,
- s'appuyer sur les idées des enfants.

Animer c'est aussi apporter sa contribution à l'amélioration du cadre de vie par un aménagement fonctionnel des espaces et une décoration chaleureuse et agréable des locaux.

Pause Méridienne

Organisation des services / les moyens matériels

Le restaurant scolaire est intégré dans l'enceinte de l'école et géré par la Ville qui met à disposition les moyens matériels et les aménagements nécessaires à son fonctionnement.

Office
Réservé au personnel

Salle de restauration

Dortoir
Coin calme

Accueils périscolaires
Jeux de société, jeux calmes.

Bibliothèque
Lecture, dessins, contes

Cour
Vélos, tricycles.
Ballons, raquettes

Gymnase
Anatole France et Saint Exupéry

Pause Méridienne

Communication / coordination

Pour obtenir une animation de qualité sur le temps de la pause méridienne, cela implique une participation active de tous les acteurs et une coordination efficace avec les parents et les enseignants. Le lien avec les familles est essentiel, l'information doit pouvoir circuler, être relayée entre l'enfant, la famille et l'équipe éducative.
Les passages du temps scolaire au temps de la pause méridienne sont ainsi des moments privilégiés pour la communication d'informations diverses.

Comment les parents peuvent-ils obtenir des informations sur le déroulement de la pause méridienne ?
Par le personnel qui encadre les enfants, par l'équipe enseignante, par la direction de l'enfance (05.46.82.65.30) :

- par l'enseignant de la classe de l'enfant ;
- par l'ATSEM, agent territorial de la classe de maternelle ;
- par les animateurs de l'accueil périscolaire ;

Mais aussi,

- En participant à la commission des menus,
- En déjeunant dans un restaurant scolaire avec le Maire Adjoint. (Cette possibilité est offerte une fois par an aux représentants des parents de la Commission des menus.)
- En participant à la réunion annuelle d'information.

Que mangent les enfants ?
La Ville de Rochefort met tout en œuvre pour participer à l'éducation nutritionnelle des enfants. Les menus peuvent être consultés dans les écoles, à la direction de l'enfance et sur le site de la Ville : http://www.ville-rochefort.fr

Un enfant est malade ou blessé, que se passe t-il ?
L'enfant est pris en charge par l'adulte responsable qui, en fonction de la gravité, contactera la famille. Si la situation l'exige, il fera appel immédiatement aux secours. Une déclaration d'accident doit systématiquement être remplie par l'équipe d'encadrement.
Dans tous les cas, l'enseignant et la direction de l'Enfance en seront informés dans les meilleurs délais.

Pause Méridienne

Communication / Formation

Pour contribuer à la valorisation du personnel, la Ville s'est engagée dans des actions de qualification professionnelle, de suivi et de formation des agents territoriaux.

- L'encadrement en maternelle est effectué par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et des agents spécialisés en petite enfance (CAP « Petite Enfance, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, B.A.F.A).

- L'encadrement en élémentaire est effectué par des agents techniques.

- Les animateurs et/ou éducateurs sportifs sont titulaires du B.A.F.A ou d'un Brevet d'Etat.

L'ensemble des agents est réuni 1 à 3 fois par an. Ces temps d'échange regroupent les agents par mission et permettent un suivi régulier.

Les temps de formation organisés par la Ville et par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) permettent de renforcer les compétences et les savoir être de chacun.

Différents thèmes sont abordés tels que :

- Le rôle éducatif
- Professionnalisation des agents techniques.
- Les règles d'hygiène alimentaire en restauration
- L'accueil de l'enfant allergique
- Secouriste sauveteur du travail
- Sécurité incendie
- Jeux et créativité

Pour compléter la professionnalisation des agents, d'autres formations sont proposées sur des thèmes spécifiques : l'agressivité chez l'enfant, les jeux de cour en élémentaire…

Pause Méridienne

REMERCIEMENTS

Cette charte de la Pause Méridienne a été formalisée afin de répondre aux questionnements sur les aspects éducatifs du temps 12 h 00 / 14 h 00 et compléter ainsi le règlement de la restauration scolaire.

Elle a été élaborée par un groupe de travail composé de représentants de parents d'élèves, des enseignants, des agents municipaux, des animateurs, de la Direction de l'Enfance et du Maire Adjoint, chargée des Affaires Scolaires et de l'Enfance.

Les enfants sont les acteurs principaux de ce moment de restauration et de pause, ils participent et sont force de propositions.

Direction Enfance Jeunesse

BP 60030
17301 ROCHEFORT CEDEX

TEL : 05 46 82 65 30
FAX : 05 46 82 65 82
@ : enfance@ville-rochefort.fr